

LE MOUVEMENT SCOLAIRE A L'ETRANGER

L'enseignement agricole en Roumanie (1)

Nous avons sous les yeux, il y a quelques mois, un intéressant article de M. Méline à propos de la réforme de l'enseignement primaire au point de vue agricole. Les idées émises dans ces lignes peuvent se résumer ainsi: « Donner à l'enseignement primaire dans nos villages, un caractère agricole très prononcé et ramener à l'agriculture toutes les parties de l'enseignement qui en sont susceptibles. »

Tout récemment, en lisant un rapport sur l'état de l'enseignement primaire en Roumanie les désirs exprimés par l'ancien ministre nous ont paru réalisés et même dépassés dans le pays roumain.

Cet Etat, comme beaucoup d'autres, avait senti le besoin d'une réforme complète de l'enseignement. Cette réforme a été en partie accomplie de 1893 à 1901.

Selon les idées qui ont inspiré le nouveau programme, l'école de campagne pour répondre à sa mission, doit surtout préparer à la vie rustique, dans toutes ses manifestations dont la plus importante est l'activité agricole. L'enseignement correspondant doit donc occuper une place dans le programme de l'école rurale. La théorie en sera exclue; les leçons tout à fait pratiques viseront à développer l'amour de la terre, à améliorer les procédés de culture suivis jusqu'ici par les paysans roumains.

L'organisation de l'enseignement ainsi compris se heurtait à trois grands obstacles: le manque de terrain de culture auprès de chaque école, le défaut de temps et l'absence de personnel. Ils furent tournés ou détruits, nous verrons de quelle manière.

Pour se procurer des terres, on fit appel aux propriétaires et aux fermiers qui en prêtèrent, en louèrent et en donnèrent. Le ministre des domaines céda une portion des propriétés de l'Etat. Les terrains scolaires furent clos de haies, palissades ou fossés par des paysans de bonne volonté. La Caisse des Ecoles intervint aussi dans cette affaire. Elle loua, pour un prix très minime, ses terrains aux maîtres, qui, en échange, devaient les améliorer ou les cultiver rationnellement; elle leur fournit, aux mêmes conditions, des semences de choix et des arbres de toutes sortes.

Pour obvier au défaut de temps, on ajouta à la demi-journée laissée libre chaque semaine, à la suite du remaniement du programme, trois jours par mois, qui devaient être entièrement consacrés aux travaux agricoles. Enfin, les instituteurs, n'étant pas spécialement préparés pour cet enseignement pratique, on imagina d'instituer des maîtres d'agriculture ambulants. Ceux-ci sont choisis parmi les membres du personnel enseignant qui possèdent les connaissances requises concernant la culture, le jardinage et la pomologie. Pendant sept mois de l'année, ils ont à visiter sept à douze écoles dans lesquelles ils vont conseiller et diriger le maître et faire travailler les élèves sous leurs yeux.

Cette organisation n'est du reste que provisoire, car on a créé des cours spéciaux dans les écoles normales, de telle sorte que les futurs instituteurs aient la capacité voulue pour enseigner eux-mêmes les enfants. En attendant, les maîtres actuels peuvent encore assister à des conférences faites à leur usage où sont exposés les questions relatives à l'enseignement agricole.

(1) Reproduit de l'Ecole Française.